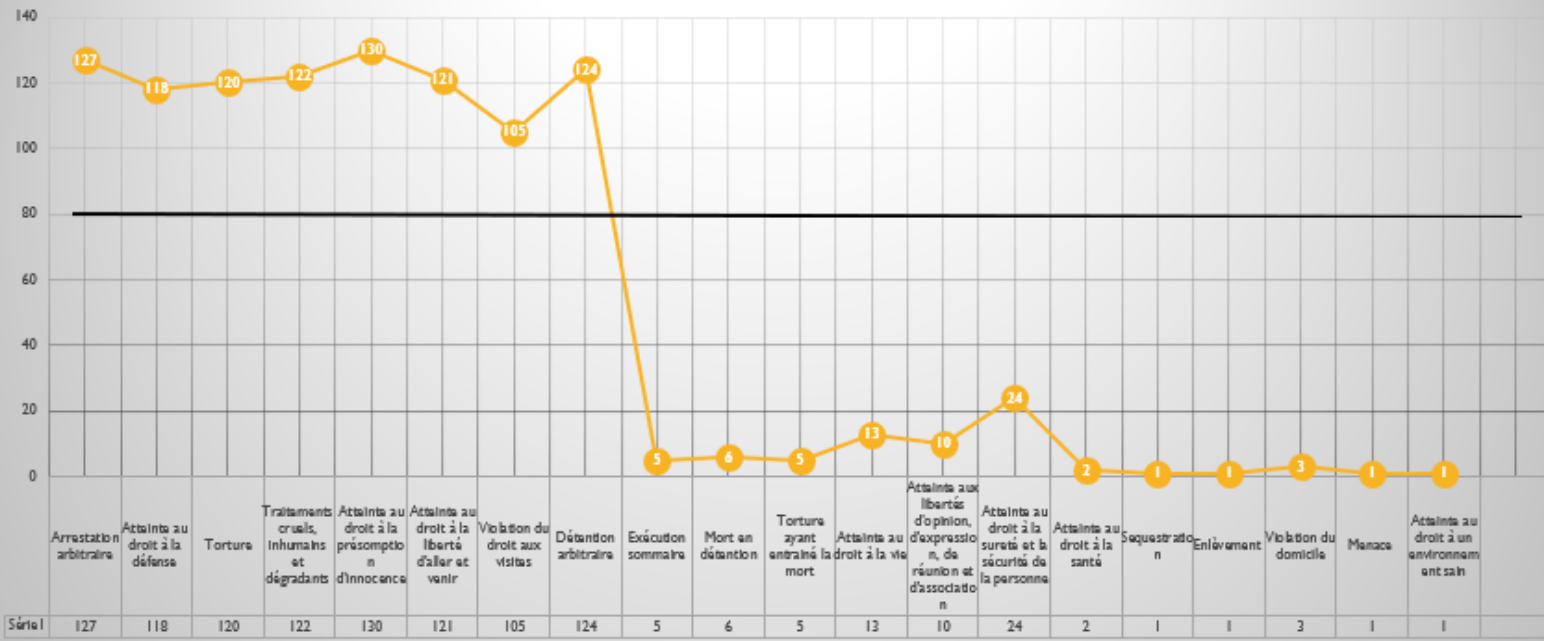




CAD

CENTRE
D'ACTI
ONS
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
www.cad-cg.org

VDH JAN-JUIN 2024



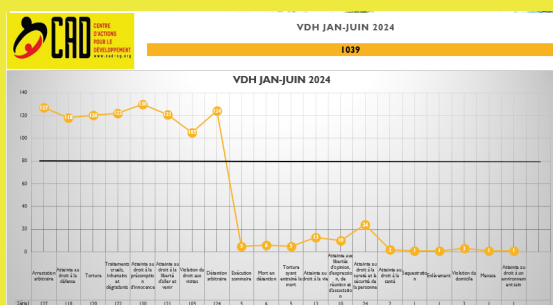
1 039
VIOLATIONS
DOCUMENTÉES

**SITUATION DES
DROITS HUMAINS
AU PREMIER
SEMESTRE 2024**

SOMMAIRE

#1

UNE TENDANCE À LA BAISSÉ TROMPEUSE



#2

ARRESTATIONS ET DÉTENTION ARBITRAIRES



#3

TORTURE ET TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DÉGRADANTS



#4

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

#5

CONNAITRE LE CAD





INTRODUCTION

La présente publication ne présente nullement toute la réalité.

NOUS EN SOMMES CONSCIENTS.

Il ne s'agit que de la partie visible de la situation telle que documentée par notre organisation en ce premier semestre 2024, et cela ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des organisations congolaises des droits humains.

CAD est une jeune et petite organisation avec des capacités humaines, matérielles, financières et de représentativité très faibles ; ce qui limite de manière importante la documentation des violations des droits humains dans le pays.

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) est une organisation congolaise de défense des droits humains. A ce titre, elle fait un suivi permanent et indépendant de la situation des droits humains en République du Congo.

Notre approche de quantification des violations des droits humains repose essentiellement sur les violations individuelles qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques et socio-culturels).

Ce travail nous permet de quantifier de manière précise les victimes directes nommément désignées ou facilement identifiables avec mention, notamment de l'âge, de la profession, de la nationalité, du lieu de résidence, des faits et de la ou des violations incriminées.

Les tendances observées sont partagées premièrement avec les autorités afin

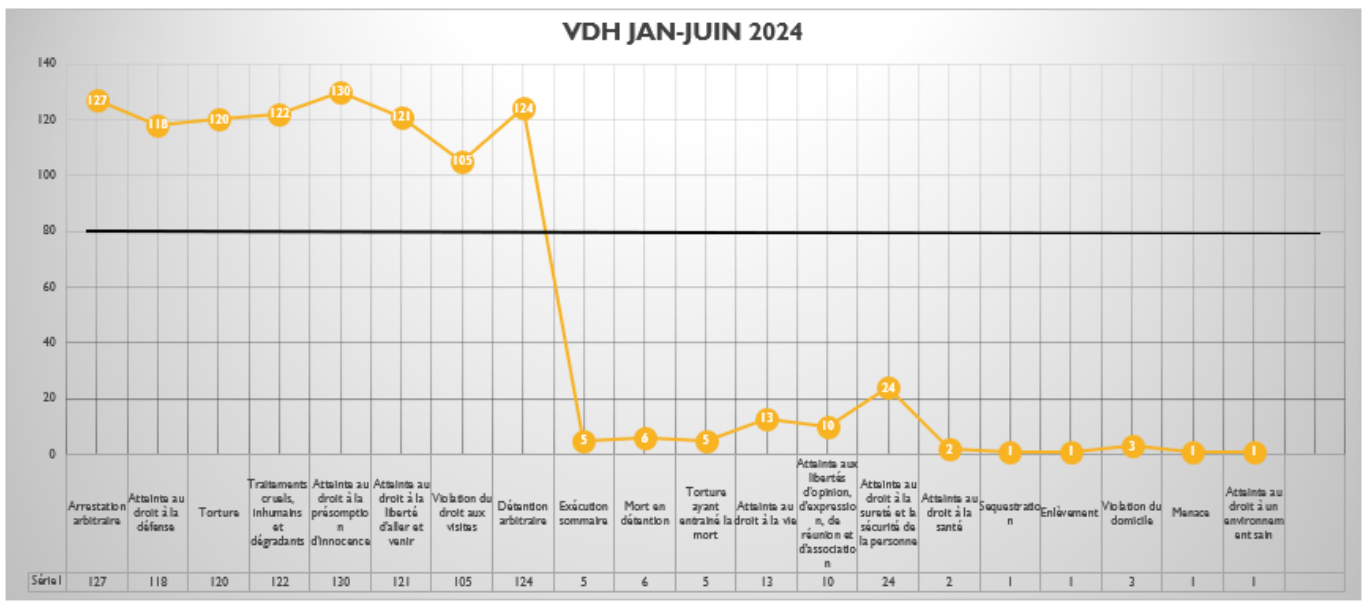
QU'ELLES PRENNENT DES MESURES CORRECTIVES.

Elles alimentent aussi nos actions de plaidoyer auprès des partenaires du Gouvernement congolais et des institutions chargées de promouvoir les droits humains à travers le monde.

CE QU'IL

FAUT

RETENIR



I- UNE TENDANCE À LA BAISSÉ TROMPEUSE

Au cours du premier semestre 2024, le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a documenté 1 039 violations des droits humains proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

Un nombre en baisse de 43% environ comparativement aux violations des droits humains documentées au premier semestre 2023⁽¹⁾ (1 817 violations).

Mais, cette baisse est un peu trompeuse. Les données analysées montrent aussi une sérieuse augmentation des violations des droits civils et politiques.

⁽¹⁾<https://www.cad-cg.org/principal/situation-des-droits-humains-au-premier-semestre-2023/>

Toutes les violations ont été documentées dans seulement quelques localités de la Sangha, du Niari, des Plateaux, de Pointe-Noire et Brazzaville, et concernent plusieurs droits de la personne, principalement civils et politiques. Les agents de l'État sont les principaux responsables. Les victimes sont les femmes, les mineurs, les personnes âgées, les jeunes gens, et pour la plupart issus des familles à faible revenus.

Parmi les violations documentées qui intègrent les axes prioritaires de notre plan d'action stratégique 2021-2026, trois blocs de violations nous préoccupent tout particulièrement :

1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES, TORTURE, ET LES AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DÉGRADANTS, ATTEINTES AU DROIT DE LA DÉFENSE

Ce premier bloc représente 59% des violations documentées. Ce bloc de violations a directement impacté plusieurs autres droits de la personne, notamment le droit à la présomption d'innocence, le droit à la liberté d'aller et venir, le droit aux visites, représentant 34% des violations, etc. **(ART. 5 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 DUDH)**



A) ARRESTATIONS ET DÉTENTION ARBITRAIRES

Les cas des arrestations et détention arbitraires ont connu une forte augmentation passant de 31 cas au premier semestre 2023 à 251 cas au premier semestre 2024, aggravant la surpopulation des lieux privés de liberté⁽²⁾.

B) TORTURE ET TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DÉGRADANTS

Concernant la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, on note une augmentation particulièrement inquiétante. 122 cas ont été documentés au premier semestre 2024 contre 13 cas au premier semestre de l'année passée. L'opération police-gendarmerie baptisée « coup de poing » est un facteur d'aggravation.



⁽²⁾<https://www.prison-insider.com/fichepays/republique-du-congo-2023>

2. VIOLATION DU DROIT À LA VIE

Elle est la conséquence de l'usage de la torture et des exécutions sommaires principalement et représente 1 % des violations documentées. Ces homicides illégaux ont également porté atteinte à un ensemble des droits humains fondamentaux à l'instar du droit à la sûreté de la personne, avec une représentation de 2%. (art. 3 et 7 DUDH)

Nous avons noté une augmentation des violations du droit à la vie passant de 5 cas au premier semestre 2023 à 12 cas au premier semestre 2024. Concernant le droit à la vie, un accent est mis sur la torture et les exécutions sommaires.

Les exécutions sommaires sont en augmentation de 67%, soit 5 cas enregistrés contre 3 cas l'an dernier à la même période.

Les cas de torture ayant entraîné la mort sont en augmentation de 150%, soit 5 cas enregistrés au premier semestre 2024 contre 2 au premier semestre de l'année écoulée.

Ces deux premiers blocs des violations décrivent l'impact terrible des forces de l'ordre et de l'inefficacité de la justice sur les droits humains. Il s'agit ici de deux secteurs défailants, développant une forme d'accoutumance aux atteintes aux droits humains.

Nos statistiques montrent l'urgence de reformer le fonctionnement des forces de sécurité afin qu'elles se conforment aux normes nationales et internationales en matière de maintien de l'ordre et d'usage de la force. La justice doit également pouvoir enquêter et sanctionner les auteurs de ces violations graves.





3. ATTEINTES AUX DROITS À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, DE RASSEMBLEMENT ET D'ASSOCIATION

Elles représentent 1 % des violations documentées. Les données montrent une augmentation des violations liées à l'espace démocratique. 10 manifestations et/ou réunions réprimées parfois violemment en 2024 contre 2 au premier semestre de l'année précédente, et au moins 4 individus arrêtés pour avoir fait valoir leurs droits à la liberté d'expression.

Les chiffres au premier semestre 2024 confirment le verrouillage de l'espace civique ou démocratique à l'oeuvre dans le pays depuis plusieurs années maintenant. Les manifestations sont systématiquement interdites pour des raisons non valables et au mépris des standards démocratiques.

II- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de juin 2024 relève que sur 244 recommandations adressées au Congo, le pays en a accepté 232 et pris note de 12 recommandations. La mise en œuvre des recommandations acceptées constitue un début de réponse pour l'amélioration de la situation dans le pays.

Nous appelons les autorités à :

Enquêter sur les violations des droits humains commises par les membres des forces de défense et de sécurité et à garantir le droit à la justice des victimes **(RECOMMANDATION ACCEPTÉE)** ;

Prendre la mesure de la surpopulation carcérale, et à mettre fin à la pratique des détentions arbitraires **(RECOMMANDATION ACCEPTÉE)** ;

Abolir le régime des autorisations préalables imposé par l'ordonnance numéro 62 -28 du 23 octobre 1962 relative aux rassemblements pacifiques **(RECOMMANDATION ACCEPTÉE)** ;

Achever le processus de réforme du système pénal, intégrer la torture et les disparitions forcées au nombre des crimes distincts et imprescriptibles et faire en sorte que ces crimes donnent lieu à des enquêtes approfondies et à des sanctions appropriées **(RECOMMANDATION ACCEPTÉE)**.

CONNAITRE LE CAD

QUI SOMMES NOUS

Nous sommes le Centre d'Actions pour le Développement (CAD), une organisation non-gouvernementale établie en République du Congo, non violente et sans but lucratif indépendante de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a été créé le 27 février 2021 à Brazzaville.

NOTRE MISSION

Faire en sorte qu'une culture populaire des droits humains de même que la redevabilité des dirigeants soient ancrées dans nos pratiques pour jeter de manière irréversible les bases de l'Etat de droit en République du Congo. L'émergence d'un Etat de droit n'est pas possible en République du Congo sans la participation effective de la population. La base de l'édifice que constitue l'Etat de droit à construire devra être la plus large possible de sorte que sa viabilité et sa solidité soient l'affaire de tout le peuple.

NOS OBJECTIFS

- Promouvoir, valoriser et appuyer le développement socioéconomique ;
- Défendre les droits humains, les libertés individuelles et collectives dont les principes sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948;
- Participer à la protection de l'environnement et le climat ;
- Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

NOS PROGRAMMES

- Programme « Environnement et res-sources naturelles »;
- Programme « Assistance légale aux victimes »;
- Programme « Campagne et plaidoyer »
- Programme « Politiques publiques et corruption »


NOS ACTIONS

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque les atteintes aux droits humains ont lieu sur l'ensemble du territoire ;

- Nous accompagnons les victimes de violations des droits humains dans la recherche de la justice ;
 - Nous renforçons les performances des pouvoirs publics en matière de protection des droits humains;
- Nous militons pour les lois progressistes qui renforcent la protection des droits fondamentaux;
- Nous apportons un soutien aux politiques publiques qui promeuvent le développement économique et social et une gestion durable des ressources naturelles;
 - Nous veillons à ce que le Gouvernement congolais respecte ses engagements librement consentis en matière des droits humains, climat et environnement;
 - Nous constituons des groupes de pression et mobilisons des citoyens en faveur du changement;
 - Nous veillons au respect des droits des communautés locales et populations autochtones;
 - Nous brisons l'ignorance et la peur par l'éducation et la formation en droits humains pour aider les gens à revendiquer leurs droits


2024

SITUATION DES DROITS HUMAINS 1^{ER} SEMESTRE

 cad-cg.org

 cad.congo@cg-cad.org

 1620, Avenue de trois Martyrs

 (+242) 05 533 07 63 / 06 654 64 65 / 06 607 20 25